



Filière : B/L

Session : 2024

Épreuve de : Sciences sociales

T5-0003
551030
sc.social

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

Invité à une émission de L'Heure de vérité en 1993, Nicolas Sarkozy qui était alors ministre du budget justifie la décision du gouvernement Balladur consistant à diminuer la taxation des transmissions de patrimoine en ligne directe, c'est-à-dire des parents aux enfants. Il utilise un argument d'efficacité économique mais aussi de justice sociale, qui selon lui ne serait pas au rendez-vous si la majeure partie de ce que les individus accumulent au cours d'une vie ne participe pas à la richesse de leurs héritiers, risquant d'ailleurs au passage de compromettre l'avenir d'entreprises familiales. Ce type de positionnement est néanmoins sujet à débat, puisque par définition les capitaux considérés sont quantitativement et qualitativement différents selon les individus. Les transferts intergénérationnels de capitaux sont effectivement une transmission de ressources, souvent au sens financier ou matériel du terme,

bien que l'on puisse l'élargir aux dispositions culturelles et aux liens sociaux, entre individus de classes d'âge différentes et généralement au sein d'une même famille. Les transmissions étant de nature inégales, on peut s'interroger sur ~~ses~~ ^{leurs} effets redistributifs et se demander si la correction ou l'amplification des inégalités déjà existantes l'emportent. C'est là le sens de la question de savoir si ces transferts accélèrent les inégalités, dans une perspective qui sera donc dynamique. On doit alors s'intéresser aux mécanismes à l'œuvre dans l'impact des transmissions de capitaux entre générations sur différents types d'inégalités, avec des effets qui seront peut-être différenciés.

Ainsi, dans quelle mesure et comment certaines inégalités sociales peuvent-elles être accrues par ces transmissions ?

Afin de répondre à ce questionnement, nous verrons qu'il ~~semble~~ semble de prime abord que les transferts intergénérationnels de capitaux maintiennent les inégalités à un niveau souhaitable voire en contenant l'importance (I). Nous montrerons

toutefois que l'on peut mesurer une amplification comptable de multiples inégalités en s'intéressant aux effets de ces transferts (II). Nous expliquerons enfin en quoi cette accélération s'explique et se renforce à la fois par des stratégies et des mécanismes socialisateurs à plusieurs échelles (III).

* * *

Dans un premier temps, il semble donc que l'effet des transferts intergénérationnels de capitaux sur les inégalités soit celui d'un maintien à un niveau désiré voire d'une réduction de certaines, en raison ~~du maintien~~ des justifications macroéconomiques et familiales du maintien d'inégalités par ces ~~transferts~~ transferts (A) et du fait qu'ils soient vecteurs de solidarité intergénérationnelle contribuant à corriger les inégalités d'âge (B).

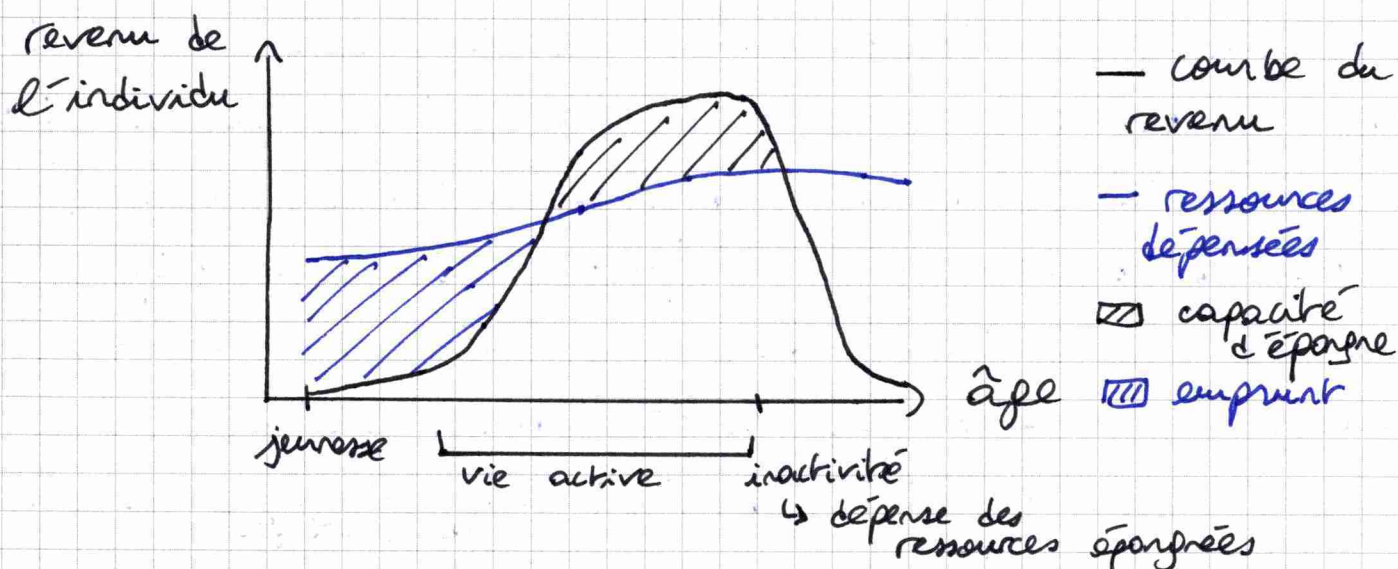
La conservation d'inégalités suite aux transferts intergénérationnels de capitaux trouve donc des justifications. On peut effectivement constater d'abord que l'effet en terme d'inégalités de revenu entre les catégories socio-professionnelle semble nul suite à ces transmissions. En témoigne le tableau 12 du document 7, dans lequel il apparaît que les indices de dissimilarité mesurant

de chaque PCS
~~l'écart~~ l'écart du revenu annuel ^{de chaque PCS} considéré avec la moyenne générale, est identique ~~entre les classes sociales~~ ~~avant et après~~ l'entraide familiale. Il est par exemple, en tenant compte des ressources sociales et ^{non} pas de l'impôt, de 0,73 pour les employés avant et après redistribution familiale. On parle donc, dans ce cadre, de stagnation des inégalités plutôt que d'une accélération. Comme on l'a évoqué ~~tout à l'~~ précédemment, des décisions politiques ont par ailleurs conduit à limiter l'imposition des héritages dans un cadre familial restreint. Ainsi, ils ne sont pas imposés, en ligne directe, pour des sommes allant jusqu'à plus de 80.000 €, comme en témoigne le document 4. Cette correction très "timorée" des inégalités économiques ~~engendrées par~~ qui entraînent ces transferts a pu se justifier par la crainte de création d'autres inégalités ~~entre~~ que provoqueraient par exemple des suppressions d'entreprises familiales quand leurs héritiers ne pourraient payer les taxes de succession ou encore des injustices que subirait ceux dont les parents détiennent un patrimoine en grande partie mobilier et qui pourrait revenir à l'état. Le document 1 ~~fait~~ ~~so~~ apporter la preuve de l'existence de ces différences, lorsque l'on observe par exemple que le patrimoine immobilier constitue 19% du patri-

Copie anonyme - n°anonymat : 551030

Emplacement QR Code	Filière : B/L	Session : 2024
	Épreuve de : Sciences sociales	
Consignes <ul style="list-style-type: none">• Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer• Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir• Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)• Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)• Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre		
<p>moins d'un agriculteur en moyenne, contre 70 r. pour un cadre. D'autre part, des penseurs tels que Hayek considèrent que les individus ne seraient pas égaux en terme de libertés si le patrimoine auxquels ils pourraient prétendre est trop taxé. À une échelle plus macroéconomique, microéconomique, on peut se référer à l'hypothèse de revenu permanent formulée par M. Friedman. En effet, d'après cette théorie les individus ^{de leur utilité} gèrent leurs ressources économiques en tenant compte des pénalités futures, ce qui expliquerait à la fois que les dotations dont nous parlons soient transmises et non dépensées en totalité, et ce qui que les inégalités qu'elles engendrent sont finalement lissées sur plusieurs générations.</p> <p>À ce propos, on remarque finalement que les transferts de capitaux entre classes d'âge sont vecteurs de solidarité intergénération-</p>		
		05/16

nelle, contribuant à corriger les inégalités d'âge. Ces inégalités d'âge ont à la base une existence ~~structurelles~~ structurelle. Pour expliquer effectivement que les classes d'âge les plus jeunes et les plus âgées aient des ressources économiques plus faibles, on peut se référer au modèle de Modigliani :



Dans ce cadre, on observe que les jeunes n'ont pas de revenus suffisants pour vivre et passent la première partie de leur vie active à rembourser leurs emprunts et la seconde à accumuler pour leur retraite. Afin d'éviter cela, les individus ayant des capitaux plus abondants lors de leur période de vie active peuvent donc en transférer une partie à leurs aînés et a fortiori à leurs enfants. C'est bien ce que l'on constate dans le document.

Tableau 11 du document 7 à propos de la redistribution familiale. On y observe en effet que les moins de 25 ans ont un revenu correspondant à 51 % du revenu moyen en incluant l'étraiide familiale, soit 7 points de plus que lorsque l'on ne tient compte que des ressources sociales ajoutées au revenu primaire. Le système de solidarité nationale amplifie cette réduction des inégalités d'âge en redistribuant les impôts des revenus des actifs vers les plus jeunes et les retraités, c'est le système de répartition. La correction de cette inégalité par la solidarité intergénérationnelle est néanmoins à relativiser, en particulier dans le cas des héritages puisque comme le montre le document 2, les moins de 30 ans sont 53,3 % à toucher une transmission de moins de 8000 €, situation qui concerne que qu'un quart des plus de 60 ans recevant un héritage.

*

Nous avons donc montré que les transferts de capitaux, bornés par solidarité familiale ou hérités, mitigeaient dans une certaine mesure les inégalités d'âge, tandis que d'autres différences entre individus étaient justifiées par des atouts socio-économiques à l'occasion de ces transmissions. Il s'agit alors donc main.

tenant de déterminer si d'autres inégalités peuvent, elles, s'accroître plus ou moins visiblement sous l'effet des transferts entre générations.

*

Or, on peut bien mesurer une amplification d'inégalités $\&$ en s'intéressant aux effets de ces transferts ; avec un creusement mécanique des inégalités de patrimoine déjà existantes notamment entre catégories sociales (A), et également un accroissement des inégalités de genre (B).

Les inégalités de patrimoine entre classes sociales sont donc largement creusées par les transferts de capitaux intergénérationnels. Par rapport aux écarts de revenus, ceux de patrimoine sont effectivement cumulatifs, le revenu étant un flux et le patrimoine un stock. De plus, on observe que les individus recevant des héritages importants sont souvent ceux qui ont déjà un patrimoine conséquent. On remarque ainsi dans le document 2 que 57,3% des personnes recevant un héritage alors que leur patrimoine est supérieur à 100.000 € bénéficient d'un montant de plus de 30.000 €, quand les deux tiers de ceux dont le patrimoine s'élève à moins de 10.000 €

Copie anonyme - n°anonymat : 551030

Emplacement QR Code	Filière : B/L	Session : 2024
	Épreuve de : Sciences sociales	
Consignes <ul style="list-style-type: none">• Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer• Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir• Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)• Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)• Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre		
<p>reçoivent un héritage de moins de 8000 €. Le caractère cumulatif des inégalités de patrimoine est donc ici caractérisé. C'est ce qu'évoque T. Piketty dans <u>Capital et idéologie</u> (2019), ouvrage dans lequel il explique que la hausse des écarts de revenus que l'on observe de ^{en} Europe occidentale depuis la fin des "Trente Glorieuses" est en réalité à mettre en perspective avec les inégalités autrement plus spectaculaires de patrimoine. On peut s'appuyer pour faire ce constat sur le document 3 qui mentionne un doublement des montants transmis en pourcentage du PIB entre 1989 et 2017. On peut alors faire le lien entre les inégalités de patrimoines entre individus et celles entre catégories sociales qui en résultent, la raison de. Ainsi, le document 2 nous apprend que les héritiers sont soumis à un accroissement des inégalités selon leur catégorie socio-professionnelle. Par exemple, le montant hérité le plus fréquemment par un ancien salarié est de</p>		
		09/16

moins de 8000 €, contre 30.000 à 100.000 € pour un ancien cadre ou profession libérale. Le creusement des inégalités de capitaux entre catégories sociales est également dû à aux différences de nature des capitaux transmis, comme en témoigne le document 1 précédemment évoqué, et non seulement de leur montant. Avec le temps et les héritages successifs, les inégalités ~~entre~~ de ressources entre classes sociales ont alors tendance à s'accroître, comme le montrent par exemple les Pignon-Charlot dans les ghettos du gotha (2007), une enquête par observation qui révèle comment la bourgeoisie de la région parisienne conserve et amplifie le patrimoine familial en organisant les successions.

Ces transmissions ne sont également pas neutres ~~en~~ vis-à-vis des inégalités de genre, qui se voient généralement accentuées par des transmissions de capitaux, économiques mais ~~so~~ également symboliques, au détriment des femmes. Si l'on constate dans le deuxième document des différences ~~travaux~~ de montants hérités selon le genre de la personne à l'origine de

l'héritage, on peut surtout pour comprendre ce phénomène d'accélération d'inégalités de genre se référer à l'ouvrage de C. Bessière et S. Golac Le genre du capital (2010) dans lequel elles analysent les différences de traitement des hommes et des femmes au moment de transmettre les capitaux parentaux. Leur enquête met en évidence un rôle ^{compris symbolique} des notaires dans la sous-évaluation des biens légués aux fils et la sur-évaluation de ceux destinés aux filles afin de masquer ces inégalités. Un cas particulier est ici analysé par le document 5 pour illustrer la manière dont une inégalité déjà existante entre le fils et les filles est renforcée lors de la succession de la boulangerie familiale. On y mentionne en effet une omission dans le patrimoine officiel à un fond de commerce, le fait que l'entreprise ne reviendra qu'au fils, ou encore que les filles ont travaillé gratuitement. Cette invisibilisation du travail manuel féminin, qui contribue à des situations telles que des veuves d'entrepreneurs ou d'exploitant agricole par exemple n'aient pas cotisé pour leur retraite, peut également nous faire penser à l'ouvrage de F. Weber Le travail à côté, dans lequel elle montre que le travail en dehors de l'emploi officiel relève ^{chez les hommes} souvent d'une "bricole" socialement valorisée et connaît parfois lieu à une rémunération, alors que les fem-

mmes sont plus confinées aux tâches domestiques.

*

Nous avons donc constaté une amplification nette d'inégalités déjà existantes entre individus, autrement dit une accélération d'inégalités suite aux transferts intergénérationnels de capitaux, en particulier entre les genres et les catégories sociales ; ce qui doit nous conduire à revenir plus précisément sur les phénomènes qui sous-tendent à plusieurs échelles cette accélération, y compris dans le temps.

*

L'accélération des inégalités causée par ces transferts est donc à la fois expliquée et renforcée par des stratégies et mécanismes socialisateurs à plusieurs échelles. Nous serons conduit à évoquer les stratégies familiales de reproduction sociale (A) puis à montrer que des superstructures sont ~~est~~ aujourd'hui favorables à ce phénomène d'accélération des inégalités (B).

Des stratégies de reproduction sociale sont mises en place les familles, les individus la composant étant dès lors socialement

Copie anonyme - n°anonymat : 551030

Emplacement QR Code	Filière : <u>B/L</u>	Session : <u>2024</u>
	Épreuve de : <u>Sciences sociales</u>	
Consignes <ul style="list-style-type: none">• Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer• Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir• Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)• Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)• Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre		
<p>disposés à entretenir leurs dotations en capital au sens large. Les familles sont effectivement au cœur du système de reproduction voire d'amplification des inégalités de dotations en capitaux, en tant qu'instance privilégiée de socialisation. C'est ce qui explique <u>Muriel Dommor</u> dans <u>La socialisation</u> (2006). En effet, d'après cette étude la socialisation primaire essentiellement réalisée par la famille est celle qui aura le plus d'importance dans la situation sociale future de l'individu, car celui-ci hérite de disposition de ses parents et pourra aussi en construire de nouvelles face à elles. C'est ce que suggère la fin de l'extrait de l'article de L. Arrondel et C. Grosse dans le document 3 qui évoque l'importance "dans le processus d'accumulation du patrimoine" de l'éducation, des revenus et des "préférences vis-à-vis de l'épargne" et de l'"environnement culturel". On peut lier cela aux travaux de P. Bourdieu, qui montrent que</p>		
		13/16

les capitaux transmis ne sont pas uniquement économiques, mais également culturels. Les capitaux culturels transmis sont essentiels à la réussite scolaire puis professionnelle des jeunes, d'où un revenu potentiellement plus élevé. Pour que tous ces capitaux soient transmis ~~au mieux~~ ^{afin de} pour conserver à travers les générations la position de la famille dans l'espace social, elle ~~à déploye~~ déploie des stratégies. Pour la culture, B. Lahire parle d'actualisation du capital, en lisant par exemple devant les enfants, ~~afin de ne pas~~ par opposition au capital culturel dit "mort" qui ne sera pas transféré intergénérationnellement. Bessière et Gollac soulignent, elles, le caractère anticipateur des familles qui prennent leurs décisions de transmission ~~en anticipant~~ ~~part l'~~ dans le document 5, que l'on peut mettre en lien avec le "split model" présenté dans le document 6 qui montre que 96% des individus aimeraient être propriétaires de leur principal logement, et met en évidence des critères pour mener ou non à bien ce dessein. Or on voit qu'être en couple, posséder un diplôme ou avoir des parents propriétaires le favorise. Comme l'explique

l'extrait du document 5, ces stratégies sont guidées par la volonté de maintenir le rang de la famille dans l'espace social inégalitaire, ~~fat ce au~~ même au prix d'une accélération intrafamiliale des inégalités entre filles et fils par exemple.

À plus grande échelle, des dynamiques sont favorables à l'accélération des inégalités dues aux transferts intergénérationnels de capital. Si le fait que le document 4 mentionne un taux d'imposition de ~~pres~~ ^{moins} de 30% pour un héritage en ligne indirecte de 40.000 € et une taxation toujours ~~inf~~ inférieure à 20% en ligne directe; on peut généraliser le constat d'une acceptation par nos sociétés de l'accélération des inégalités de patrimoine transmis que l'on observe. Pour le comprendre, on peut se référer à l'ouvrage Morals and markets de V. Zelizer (1979), dans lequel elle considère que les politiques économiques, parmi lesquels les choix de taxation des capitaux, ne sont pas uniquement fondés sur des motifs d'efficacité économique, mais aussi sur les normes sociales en vigueur. Le début du document 3 témoigne dès lors d'une accélération des inégalités patrimoniales en conséquence, la part possédée en Europe par le premier centile s'étant accrue de 4 points par rapport aux années 1970

avant la généralisation du libéralisme économique en Occident. T. Piketty rend d'ailleurs compte de ces évolutions historiques dans Capital et idéologie.

* * *

En définitive, les transmissions de capital économique vers d'autres classes d'âge permettent de réduire les inégalités qui existent naturellement entre celles-ci. Néanmoins, au-delà de ces mécanismes de solidarité, il apparaît que ~~l'accélération~~ les transferts inter-générationnels de capitaux ont réellement un effet d'accélération des inégalités. Cela s'explique par la volonté des familles de profiter du caractère cumulatif des inégalités de patrimoine pour accroître celui de leurs ~~descendants~~ enfants, ou encore par les autres capitaux socio-culturels qu'ils transmettent, avec un effet de transfert et même d'amplification des inégalités entre individus de la génération suivante. De plus, ces transferts se révèlent bien souvent des vecteurs d'inégalités de genre au détriment des héritières.

Cette analyse ne suffit cependant pas à conclure que ces mécanismes expliquent à eux seuls l'accélération des inégalités en général depuis les années 1980, qui ont pu être aussi causées par la hausse des hauts revenus ~~ou~~ et de la ~~so~~ ségrégation socio-spatiale analysée par Morin.